

Grille tarifaire

Portefeuille	Frais annuels moyens pondérés maximaux du gestionnaire de fonds ¹ au 1er juillet 2025	Frais annuels moyens pondérés réels du gestionnaire de fonds au 1er juillet 2025	Frais annuels moyens pondérés de gestion et d'administration des placements OAL*	Frais totaux* au 1er juillet 2025
1	Jusqu'à 0,25 %	0,18 %	0,95 %	1,13 %
2	Jusqu'à 0,27 %	0,22 %	0,95 %	1,17 %
3	Jusqu'à 0,29 %	0,26 %	0,95 %	1,21 %
4	Jusqu'à 0,32 %	0,27 %	0,95 %	1,22 %
5	Jusqu'à 0,35 %	0,28 %	0,95 %	1,23 %
6	Jusqu'à 0,38 %	0,28 %	0,95 %	1,23 %
7	Jusqu'à 0,42 %	0,29 %	0,95 %	1,24 %
8	Jusqu'à 0,46 %	0,29 %	0,95 %	1,24 %
9	Jusqu'à 0,50 %	0,29 %	0,95 %	1,24 %

¹ Le frais annuel moyen pondéré maximal du gestionnaire de fonds pour chaque portefeuille est indiqué. Le frais réel variera selon la composition du fonds sélectionnée par Open Access pour chaque portefeuille. Les frais maximaux sont indiqués dès le premier dollar; à mesure que l'actif augmente pour l'ensemble de la clientèle d'Open Access, ces frais diminueront. Ces économies de frais seront transmises à tous les participants au régime.

² Les frais annuels moyens pondérés réels du gestionnaire de fonds au 1er juillet 2025 sont indiqués. Ces frais pourraient changer si la composition actuelle du fonds change.

³ Les frais sont assujettis à la TPS, à la TVH ou à d'autres taxes applicables, selon le cas, et s'appliquent à tous les actifs du régime. Les frais sont calculés et payables par les participants au régime à la fin de chaque mois civil ou au moment d'un retrait (sauf s'ils sont payés directement à même les actifs du fonds), en fonction de la valeur liquidative nette quotidienne moyenne ou de fin de mois des placements détenus par le régime pendant la période.

* Les frais indiqués incluent les ratios de frais de gestion (RFG) et les frais d'administration. Les RFG sont facturés à chaque compte client, tandis que les frais d'administration sont facturés aux fonds individuels. Les taux annuels sont assujettis à la TPS ou à la TVH, selon le cas, et s'appliquent à tous les actifs de chaque régime; les frais seront calculés et payables à la fin de chaque mois civil, de chaque trimestre ou au moment d'un retrait (sauf s'ils sont payés directement à même les actifs du fonds), en fonction de la valeur liquidative nette quotidienne moyenne ou de fin de mois des placements détenus par le régime pendant la période. Les frais maximaux sont indiqués dès le premier dollar; à mesure que l'actif augmente pour l'ensemble de la clientèle d'Open Access, ces frais diminueront. Ces économies de frais seront transmises aux membres.

Veuillez noter que les frais annuels moyens pondérés du gestionnaire de fonds peuvent être modifiés par le gestionnaire de fonds indépendant.

Frais de retrait et de transfert :

Les retraits des comptes sont assujettis à des frais de 60 \$, plus les taxes applicables, déduits du montant net retiré. Tous les transferts sortants de comptes sont assujettis à des frais de 150 \$, plus les taxes applicables.

Chèques sans provision (NSF) :

Open Access peut imposer des frais de 25 \$ pour les chèques sans provision.

PCIN072025